

Compte-rendu de la réunion du 2 novembre 2015

Vers une transition énergétique en France, dans le contexte de la COP 21

1. Organisation du Groupe de travail Energie et Climat (iDées)

Fonctionnement du cycle de réunions iDées

Alexandre ROJEY, iDées

La présentation Power point est disponible sur le site de la Fondation

Déroulement des réunions du Groupe Energie et Climat

Dominique CHAUVIN, Animateur du Groupe Energie-climat en 2014-2015

Dominique Chauvin explique qu'il a préféré ne pas poursuivre l'animation du groupe, d'une part pour des questions de disponibilité et d'autre part en raison d'un point de vue personnel, qui risquait d'interférer avec le déroulement prévu des réunions. Il se félicite du relais qui a été assuré par Etienne Brosse et Yannick Peysson, auxquels il souhaite le meilleur succès.

Etienne BROSSE, Co-animateur du Groupe Energie-climat en 2015-2016

- Etienne Brosse expose le déroulé des quatre réunions prévues en 2015-2016, dont un Séminaire d'une demi-journée, organisé avec l'Ecole postdoctorale de IFP School, le 11 avril, sur le thème : « La COP 21 et après ? »
- La prochaine réunion, sur le thème de la géo-ingénierie et de l'adaptation, est prévue le 21 mars.
- Il rappelle les enjeux de la politique climatique à mener: il ne sera possible de limiter l'élévation de la température moyenne à 2°C que dans le cas du scénario à 2,6 W/m² de forçage radiatif. Ce scénario fait plafonner en 2020 les émissions de CO₂ à la valeur de 10 G tc/an, qu'elles ont à peu près atteint aujourd'hui, et les fait décroître au rythme soutenu de 3% par an jusqu'à les annuler vers 2080 !

La présentation pdf et le texte d'introduction sont disponibles sur le site de la Fondation.

2. Exposés

Les enjeux de la décarbonation et de la COP 21 pour les entreprises

Claire TUTENUIT, Délégué Général d'Entreprises pour l'Environnement (EpE)

La présentation pdf est disponible sur le site de la Fondation

- Créée en 1992, l'Association Française des Entreprises pour l'Environnement, EpE, regroupe une quarantaine de grandes entreprises françaises et internationales issues de tous les secteurs de l'économie, qui veulent mieux prendre en compte l'environnement dans leurs décisions stratégiques et dans leur gestion courante.
- La période 2012-2015 a été marquée par un tournant, la problématique du climat s'intégrant désormais à la stratégie de nombreuses grandes entreprises.

- La « trajectoire 2.6 » est bien comprise comme étant la seule qui permette une stabilisation du réchauffement au-dessous de 2°C.
- Le rapport de la Commission mondiale pour l'économie et le climat, coprésidée par Felipe Calderon et Nicholas Stern, publié en septembre 2014, préconise des moyens d'actions dans trois grands domaines (énergie, villes et utilisation des sols), afin de pouvoir mener une transition compatible avec la croissance et finançable.
- Les industriels réagissent différemment, selon leur profil (grands émetteurs : chimie, métallurgie, ciment, matériaux), monde des énergies fossiles, producteurs de biens et de services, acteurs financiers.
- Dans le secteur des énergies fossiles, en particulier, l'exemple d'une compagnie comme E.ON peut être cité : son souhait de sortir le plus tôt possible de l'exploitation du charbon. De manière générale, le délai qui serait lié à l'abandon du charbon pour le gaz, en regard de l'échéance de préservation du climat, fait aujourd'hui débat.
- Dans le secteur financier, on est de plus en plus attentif aux risques socio-économiques de plus en plus nombreux qui dépendent –même de manière inattendue et indirecte– du dérèglement climatique, et à l'impact des politiques climatiques. Les engagements forts d'une compagnie comme AXA sont cités.
- Un Sommet des acteurs économiques concernés par le climat a été organisé à Paris les 20 et 21 mai 2015. Trois propositions marquantes ont été formulées : 1) L'introduction de prix du carbone robustes et efficaces 2) L'établissement d'une alliance entre les entreprises et le gouvernement 3) L'utilisation de fonds publics pour mobiliser plus de financements.
- Quelques résultats du Consortium MILES, sur les conséquences des INDCs [1] déjà connus pour progresser vers une économie sobre en carbone d'ici 2030, sont ensuite présentés. On note en particulier : 1) Dans le cas de la Chine, des émissions qui devraient continuer d'augmenter jusqu'en 2030, et ce malgré d'indéniables engagements 2) Dans le cas des USA, un engagement fort sur le charbon mais peu d'indications sur l'évolution du mode de vie...
- Dans une remarque finale, la nouveauté du dialogue ONU – société civile, inauguré dans le LPAA [2] et mis en œuvre pour la COP 21, et son intérêt pour les entreprises, sont soulignés.

Contexte et grandes lignes de la loi française sur la transition énergétique pour la croissance verte

Richard LAVERGNE, Conseiller du Directeur général de l'énergie et du climat (DGEC) et conseiller « énergie-climat » auprès de la Commissaire générale au développement durable (CGDD) au Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

La présentation pdf est disponible sur le site de la Fondation

- Selon l'AIE la moitié du « budget » CO₂ total de 2300 Gt à ne pas dépasser pour limiter l'élévation de la température moyenne à 2°C, a déjà été atteint. L'écart entre le nouveau scénario appelé « Bridge », considéré depuis 2015 comme étant le scénario compatible avec le réchauffement de 2°C, et le scénario induit par les INDCs déjà connus, illustre bien l'ampleur du problème qui se pose à la COP 21. Les investissements nécessaires pour parvenir à un l'objectif Bridge sont estimés à plus de 1 500 milliards de dollars.

¹ INDC : *Intended Nationally Determined Contribution*, engagement (non nécessairement contraignant) déterminé par chaque « partie » de la COP 21, au niveau national.

² LPAA : *Lima Paris Action Agenda*.

- En France les émissions de CO₂ qui s'élèvent à 5,9 t /hab et par an sont sensiblement inférieures à la moyenne de l'Union Européenne (7,9) et notamment de l'Allemagne (10,4). Les émissions ont été réduites de 12,4% depuis 2005, mais ce bon résultat est à relativiser, car la baisse est surtout intervenue dans l'industrie (-38%) et traduit en grande partie le résultat des délocalisations liées à la crise économique.
- L'Union Européenne a pris un ensemble de mesures : Paquet Energie-Climat pour 2020, adopté en 2008, Directive efficacité énergétique adoptée en 2012. Le deuxième Paquet Energie-climat pour 2030 est encore en discussion.
- En France, la loi pour la transition énergétique et la croissance verte (LTECV), adoptée en août 2015, fait suite POPE (2005) et aux lois « Grenelle de l'environnement » (2009-2010). On souligne le « CV » de LTECV : il s'agit d'une loi qui veut faire des énergies renouvelables un moteur de croissance et d'emploi.
- Elle comporte de nombreux objectifs chiffrés, les plus emblématiques étant de réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990, de 30% la consommation d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012, de porter la part des renouvelables à 32% de la consommation finale d'énergie en 2030 et à 40% de la production d'électricité, de réduire la consommation énergétique finale de 50% en 2050 par rapport à 2012, de 50% la mise en décharge de déchets à l'horizon 2025 et de baisser à 50% la part du nucléaire également à l'horizon 2025.
- La LTECV est structurée en trois grandes parties : 1) Objectifs (Titre I) 2) Déclinaison sectorielle (Titre II à Titre VI) 3) Gouvernance (Titre VII et Titre VIII).
- Un aspect particulièrement nouveau est celui du cadre d'action territoriale.

Qu'est-ce que l'énergie selon les jeunes ?

Leslie TOURNEVILLE, Directrice RH et Formations CliMates

La présentation pdf est disponible sur le site de la Fondation

- Une étude récente de Harris Interactive sur la perception de la transition énergétique par les Français montre certains traits spécifiques de la jeunesse. La part des jeunes estimant faire des efforts insuffisants en faveur de la transition énergétique (51%) dépasse la moyenne nationale (39%). Toutefois les jeunes semblent avoir des objectifs plus ambitieux que leurs aînés. Ils paraissent avoir relativement mieux compris l'ampleur des problèmes.
- La Conférence des jeunes (COY 11) aura lieu à Paris les 26, 27 et 28 novembre, à Villepinte, juste avant la COP 21.
- 5000 jeunes du monde entier et de tous les milieux sociaux devraient participer. Sur la base de 10 thématiques, il s'agit de « construire le monde de demain ».

3. Discussion / Conclusion

Débat animé avec Yannick Peysson, Co-animateur du groupe Energie-Climat

Trois questions étaient posées au départ :

- Quels objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre peut-on espérer au niveau mondial et comment les atteindre (instruments de régulation : taxe ou quotas) ?
- Quel rôle la France peut-elle jouer au niveau européen et au niveau mondial ?
- A quelle échelle faut-il opérer : citoyen, associations, territoires, nations, monde, pour lutter efficacement contre le réchauffement climatique ?

Elles n'ont pas pu être traitées entièrement, faute de temps. La discussion sur ces points pourra donc être poursuivie au cours des prochaines réunions. Les points suivants ont notamment été mis en avant :

Objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre

- Prendre garde que la trajectoire sur laquelle nous placent les INDCs actuellement connus, c'est-à-dire 3°C environ, peut paraître « rassurante », ou tout au moins pas trop alarmante. Mais c'est une illusion, car une telle trajectoire correspond à un cumul de CO₂ atmosphérique beaucoup plus élevé, avec toutes les conséquences climatiques qui s'y attachent.
- Pour limiter la consommation d'énergie, il faudrait avoir recours à la notion de « juste besoin », afin d'éliminer le gaspillage. Ainsi par exemple, la résolution numérique des nouveaux appareils photo va très au-delà des besoins de la plupart des utilisateurs.
- Il est important de faire preuve de cohérence. Il est possible d'utiliser différents instruments (taxes, quotas), à condition de ne pas les utiliser de manière contradictoire.
- Il faut prévoir des instruments simples et robustes d'incitation. Un système de taxe est de ce point de vue sans doute préférable à un dispositif de quotas, qui se prête à des manœuvres de contournement.
- Il faudrait pouvoir arrêter les subventions aux énergies fossiles (pratiquées principalement dans les pays du Sud).

Situation en France – Loi de transition énergétique

- La loi de transition énergétique (TECV) compte de nombreux articles et nécessite une centaine de décrets d'application qui sont en chantier. Il sera nécessaire en outre de prévoir un suivi régulier, avec des rapports périodiques au Parlement.
- Il existe un appel à projets « 1500 unités de méthanation ». Le bilan précis reste à faire. La voie préférée en France de produire du méthane à partir de déchets pourrait entraîner quelques difficultés techniques de mise en œuvre, par rapport à la voie choisie par nos voisins allemands.
- L'effacement est l'un des moyens envisagés pour tenir compte de l'intermittence des renouvelables. On manque encore de recul pour savoir quel sera l'impact effectif sur le consommateur
- La taxe carbone introduite en 2014 représentait au départ 7 € par tonne de CO₂. Elle pourrait monter rapidement, passant en principe à 22 € par tonne de CO₂ en 2016, et la loi TECV envisage une trajectoire de 56 € en 2020, puis 100 € en 2030. Ses effets devraient devenir appréciables. Jusqu'à présent, elle a été peu remarquée par le consommateur final. Cette situation pourrait changer.
- Il faudrait revoir les règles de décision dans l'application de certains règlements, notamment de copropriété (par exemple, la difficulté qui subsiste d'imposer des compteurs divisionnaires pour l'énergie).

4. Prochaine réunion

Thème de la Géo-ingénierie et de l'adaptation

Lundi 21 mars 2016
Domaine de Vert Mont